

Esclave nègre condamné au supplice du fouet.

Numéro d'inventaire : 1981.00036.4

Type de document : couverture de cahier

Éditeur : Pinot et Sagaire (Épinal)

Imprimeur : Pinot et Sagaire, Épinal.

Période de création : 3e quart 19e siècle

Date de création : 1870 (vers)

Inscriptions :

- nom d'illustrateur inscrit : Anonyme

Description : Feuille de papier très fin jaune et impression n & b.

Mesures : hauteur : 220 mm ; largeur : 170 mm

Notes : Recto : cadre de fleurs et d'instruments de musique; gravure: sur l'ordre d'un maître blanc, deux esclaves noirs flagellent un esclave attaché à un poteau. Verso: cadre de fleurs et d'instruments de musique; texte anonyme "Esclavage des nègres en Amérique." [Texte écrit avant l'abolition de l'esclavage aux E-U "On a beaucoup exagéré en Europe la cruauté des maîtres envers les noirs, et on a prêté aux esclaves des qualités de cœur qu'ils n'ont guère généralement."(sic!)] Pinot et Sagaire : éditeurs de 1860 à 1872. Cette couverture semble être l'édition la plus ancienne de la couverture n°4.3.02/ 1981. 036 (13) et 1979. 25871 [format 1]

Mots-clés : Protège-cahiers, couvertures de cahiers

Histoire et mythologie

Filière : École primaire élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 2

Mention d'illustration

ill.

Esclavage des nègres en Amérique.

Le temps n'est pas écoulé, on l'en verra, dans toute l'Amérique l'abolition de l'esclavage, et il est à espérer que ce bonfait arrive sans secousses, par de sages mesures, contrainant l'intérêt des propriétaires avec celui des esclaves, au vu de la justice et de l'humanité. En attendant, la race noire est inférieure à la race blanche, de l'avis des nègres eux-mêmes qui sont avertis comme juste leur état d'esclavage. Depuis une ancienne tradition, les nègres croient que Dieu, après avoir créé les nègres et les blancs, proposa à chacun de choisir entre deux dons : soit de posséder beaucoup d'or, ou de savoir lire et écrire. Les nègres ayant choisi l'or laissèrent aux blancs les sciences et les lettres. Triste de la sagesse et de la cupidité des nègres. Deux siècles qu'ils n'étaient bons qu'à être les esclaves des blancs. Hélas ! les noirs eux-mêmes, enchaînés par l'ignorance, proclamant la toute-puissance de l'esclavage.

On a beaucoup exhorté en Europe la cruauté des maîtres envers les noirs, et on a porté aux esclaves des qualités de cœur qu'ils n'ont guère généralement. Les épouses barbares de l'esclavage sont passées ! Le maître a, il est vrai, le droit de battre son esclave ; mais le noir, étonnamment hâtif, peut porter plainte et forcer son maître à le rendre à un autre. Cependant si les lois protègent les noirs, elles les punissent cruellement s'ils osent lever la main contre leur maître, ils sont condamnés à mort, ou à un petit feu, ou à la mort dans les supplices. Dans le sud des États-Unis les noirs sont divisés en cinq catégories : les planteurs, les douaniers, les ouvriers, les marchands et les noirs libres. Les noirs travaillent généralement à la tâche. Avant l'âge de dix ans, plus heureux que les enfants libres d'Europe, les petits noirs esclaves ne sont soumis à aucun travail fatigant. Le nourricier des noirs planteurs est au moins aussi bon que celui des ouvriers d'Europe ; le sort de l'enfant pour sa procureur des deux, car le pauvre cultivateur pour leur compte des portions de terrain que le maître ne refuse jamais de leur donner.

La danse et la musique sont pour les noirs le plaisir par excellence. Ils croient que le paradis est une immense salle de danse ou les élus dansent éternellement au son de la musique jouée par les anges et par tous les saints. Dans les maisons créoles, les domestiques sont en très grand nombre, et sont tous d'une parfaite santé ; ils ont chacun un petit travail spécial, et, pour rien au monde, on ne peut leur faire faire autre chose. Il faut que les maîtres soient devenus d'une grande puissance, car les noirs se servent eux-mêmes plus de vingt fois avant d'être, de l'argent de ne pas comprendre, vous rente hétéroclite au nez, interrompant, discutant, et finalement, on leur donne un coup de pied, ils sont couronnés d'épave le travail. Quand l'esclave commet une faute grave, il est châtié dans les maisons créoles. Les malheureux sont attachés sous à une potence, le barbare, nègre honteux, frappe le condamné avec des lanières de cuir. Au troisième coup les chairs sont écorchées, le sang jaillit, et quelquefois le malheureux est condamné à en recevoir cinquante, s'il peut les supporter sans le dire mourir.

CAHIER

d _____
Appartenant à _____



Esclave nègre condamné au supplice du fouet

Imp. in-h. PISOT & SAGARE. édit. à Epinal.